

Séance du Conseil municipal du 18 décembre 2014
Extrait du procès-verbal

...

3. Communications du Conseil administratif

La présidente donne la parole à M. Karr, maire.

TERRITOIRE

Village de Chêne-Bougeries

Réunis en séance élargie à l'ensemble du Conseil municipal, les membres de la commission Territoire, ont été renseignés le 15 décembre 2014 sur l'état d'avancement de la procédure concernant le plan de site du village de Chêne-Bougeries, notamment des retards qui sont intervenus, ceci en présence de MM. Philippe Vasey et Angelo Ferrari, architectes mandataires ainsi que par MM. Yannos Ioannides et Loïc Nossent, représentants du Comptoir Immobilier Genève. Ainsi, ces derniers ont effectué une présentation détaillée de l'avant-projet des espaces publics et des lignes guides pour les nouvelles constructions et les constructions existantes, lesquelles se mettent en place de façon harmonieuse dans le cadre du plan de site. La commission s'est inquiétée de l'absence de participation publique en coordination avec la future enquête publique. Il y sera remédié dans le cadre d'une séance d'information.

Concernant la parcelle N° 491, suite à la séance de la commission Territoire du 3 novembre 2014, le PLQ commence à se concrétiser. Les porteurs du projet qui sont venus le présenter ont répondu à diverses questions concernant les abattages d'arbres, l'impact sur la parcelle, l'aménagement des espaces extérieurs et l'impact du bâti, notamment en relation avec ce qu'il existe de part et d'autre du chemin Jules-Cougnard et du chemin de la Chevillarde. Un déplacement sur place, toujours à la demande de la commission sera organisé au mois de janvier, un jour à midi, puisqu'il faut se rendre sur les lieux de jour. Une présentation en séance de commission formelle du projet d'espace extérieur ainsi qu'une proposition d'interprétation architecturale de la fermette aura lieu le soir. L'impact de la volumétrie n'a pas échappé à la commission et les auteurs du projet sont également attendus sur cette question.

Concernant le déclassement et le PLQ « Rigaud-Montagne » N° 29845 présenté en commission Territoire, il y a plus d'une année, des représentants du Département ont été reçus ce jour en compagnie de représentants du Bureau ACAU Architectes pour le compte de la société Fore & Westpark SA. Ce dernier intègre le souhait de permettre au propriétaire actuel de poursuivre son activité maréchaire sur une surface réduite à 5'000 mètres carrés environ. Il respecte également les volontés de la commune exprimées lors de la séance de commission consistant notamment en une réduction du volume bâti avec emprise sur la zone résidentielle toute proche, une perméabilité piétonne et cyclable entre le chemin De-La-Montagne et la route J.-J. Rigaud et le retrait de constructions par rapport à la lisière forestière.

Le Conseil administratif a adressé ce jour un courrier, à M. Antonio Hodgers, Conseiller d'Etat en charge du DALE, concernant l'évolution du dossier relatif au PLQ 29845-511, lequel est actuellement en phase d'enquête technique. Il a été d'ores et déjà répondu que les préoccupations de la commune avaient été entendues.

Séance du Conseil municipal du 18 décembre 2014
Extrait du procès-verbal

Le Conseil administratif a décidé, suite à un courrier, daté 14 novembre, de Mme Sabine Nemec-Piguet, directrice générale de l'Office du patrimoine et des sites (DALE/OPS), de préaviser favorablement l'engagement d'une procédure en vue d'inscrire à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés, les bâtiments N° B343 (villa), B344 (pavillon de jardin) et la parcelle N° 2421 située 9, chemin de la Garence à Chêne-Bougeries.

MOBILITÉS-NATURE-ENVIRONNEMENT

Le calendrier des levées 2015, dont le graphisme et l'illustration ont été confiés cette année à Ami Studios, vient d'être livré à la poste pour distribution ces tous prochains jours.

Le groupe de pilotage CEVA - Trois-Chêne s'est réuni le 17 novembre. Il a été clairement indiqué au cours de cette séance que les autorités communales des Trois-Chêne ne sauraient se satisfaire des propositions relatives aux seuls mobilier urbain et lampadaires, transmises par M. Luc Barthassat, Conseiller d'Etat en charge du DETA concernant l'aménagement de la future Voie verte, dont la livraison est désormais prévue pour la fin 2017.

Interpellé quant à l'usure accélérée des voies publiques par l'important trafic lié au chantier CEVA, la Direction de cette dernière a souligné le caractère clairement public desdites voies, subséquemment l'impossibilité pour les autorités communales, d'apporter des preuves quant à leur usure en lien avec le seul chantier en question.

Par ailleurs, une séance dite de lancement du comité de pilotage Voie verte a eu lieu le mercredi 3 courant.

La Direction de projet CEVA a dans ce contexte, proposé la mise sur pied de 5 groupes techniques thématiques.

À cet égard, il convient de rappeler que les CFF sont désormais propriétaires des parcelles sur lesquelles s'étendra la future Voie verte et que dans la mesure où ces mêmes CFF n'exploitent pas d'espaces publics, les aménagements de surface à réaliser le seront aux frais des seules communes.

En raison de ce qui précède, M. Karr a donc proposé à ses collègues magistrats en charge du dossier des communes concernées, de constituer un groupe de travail intercommunal concernant l'aménagement de ces futurs espaces publics.

FEU - PC

Compagnie 21 des sapeurs-pompiers de Chêne-Bougeries

Sur proposition du Commandant de la Compagnie, le Conseil administratif a décidé, lors de sa séance du 20 novembre, d'admettre au grade d'aspirant au sein de notre compagnie 21, M. Ouissem Boughanmi, domicilié 38, chemin de Grange-Canal, M. Féhmi Fathallah, domicilié 23 b, chemin de Grange-Canal, ainsi que M. Delfim Guedes Martins, domicilié 9, chemin Deluc.

La présidente donne la parole à Mme Grandjean-Kyburz, conseillère administrative :

Séance du Conseil municipal du 18 décembre 2014
Extrait du procès-verbal

PREVENTION ET SECURITE

Finalisation de la zone unique

Donnant suite à l'arrêté de la Direction générale des transports, publié dans la Feuille d'avis officielle du 26 septembre, qui établit la suppression de la distinction entre les différents secteurs de stationnement à Chêne-Bougeries, les collaborateurs du service des Routes ont rendu invisibles, par le biais de la pose d'autocollants blancs sur les panneaux de zones, les différentes lettres de la zone 12, désormais non seulement formellement mais également matériellement réunies.

Par ailleurs, le nombre de « macarons » vendus par secteur confirme l'hypothèse du groupe de suivi relatif à l'impact du plan de stationnement, quant à la tendance à la saturation de la zone 12 D communément appelée « secteur village ».

Au 30 novembre, nous enregistrons 135 « macarons » vendus pour moins de 138 places de stationnement dans le secteur dit du village. Les autres zones affichaient un taux de places potentiellement vacant allant de plus de 50 à plus de 70 % de la disponibilité, en relation au nombre de « macarons » vendus.

L'excès de places vacantes pose, nous le rappelons des problèmes tant de sécurité que d'utilisation des ressources pour le contrôle.

L'introduction des zones « quatre heures » a quelque peu tempéré cette problématique, grâce à la mise-en-œuvre rapide de l'arrêté du 7 janvier 2014, apportant de premières modifications à notre nouveau plan de stationnement; à l'exception bien évidemment de ses dispositions relatives à l'introduction de quelques places avec horodateur, prévue dans l'intérêt de nos commerces mais retardée pour des motifs indépendants de la volonté de l'exécutif et de son administration.

Bilan 2014 de l'action « Lâche pas ton pote »

Le 20 novembre, j'ai rencontré, les jeunes impliqués dans l'action « Lâche pas ton pote » en 2014, ainsi que la nouvelle équipe prévue pour 2015, ceci en compagnie de Mme Béatrice de Candolle, magistrate de Chêne-Bourg, des TSHM et de la Police municipale de nos deux communes.

Le service Prévention et sécurité vous transmettra l'intégralité du rapport de bilan des TSHM, concernant l'édition 2014 de cette campagne de prévention par les pairs, déployée pour la deuxième année consécutive, dans nos espaces publics afin de prévenir et limiter les risques liés à la consommation d'alcool et de produits psychotropes et de promouvoir le respect de l'environnement, comme partie intégrante du respect de soi-même.

Cette année, dix jeunes ont été formés aux outils de prévention et trente-trois interventions ont été réalisées à Chêne-Bourg et à Chêne-Bougeries.

Ce ne sont pas moins **de 422 jeunes de 14 à 25 ans** et une **quarantaine d'adultes** qui ont pu ainsi être approchés dans le cadre de cette action.

Séance du Conseil municipal du 18 décembre 2014
Extrait du procès-verbal

Au niveau des outils de prévention, **418 black box, 120 bouteilles d'eau et 200 cendriers portables ont été distribués**, ainsi que des fruits et des sacs poubelles, afin que les badauds ramassent leurs déchets éventuels.

Sous l'angle qualitatif, l'action a permis aux TSHM de repérer de jeunes consommateurs, avec qui ils sont désormais en relation.

Au niveau communal, nous ne pouvons, par ailleurs, que constater et saluer une nette amélioration de l'état de salubrité et respect de nos parcs, par rapport à 2012, quand la situation avait été jugée suffisamment préoccupante, sous l'angle de la santé des jeunes et du respect des espaces publics, de donner lieu à la mise-en-place de ce programme.

Je tiens donc à remercier les conseillers communaux, en particulier les commissaires de la commission Sécurité pour leur soutien sans faille à ce projet.

A cet égard, il est prévu de présenter la nouvelle équipe, lors d'une prochaine séance de la Commission sécurité, en présence des TSHM.

Vous avez aussi reçu l'information selon laquelle les TSHM invitent les personnes défavorisées, notamment dans le secteur du Pont-de-Ville, mais également toute la population à se retrouver le 23 décembre, dès 15 h 00, sur la place Colonel-Audéoud autour d'une fondue géante.

ÉCOLES

J'ai eu récemment le plaisir de présenter à Mme Caroline Desjacques-Privato, directrice de l'établissement scolaire de Chêne-Bougeries, une proposition formulée par M. Joao Gilberto, responsable de notre service des Routes consistant à impliquer les élèves des écoles dans la décoration de socles, de tentes et de divers sapins de Noël ornant la commune durant la période des fêtes de fin d'année.

À l'avenir, il sera également examiné dans quelle mesure ces mêmes élèves pourraient être impliqués dans l'ornementation des trois giratoires de la commune, ceci à l'instar de la pratique observée dans bon nombre d'autres communes genevoises.

PETITE ENFANCE

Les dernières semaines ont été particulièrement bien remplies dans le domaine de la Petite enfance. Ainsi, les membres de la commission Jeunesse ont été informés lors de leur dernière séance du 24 novembre, du fait que le jardin d'enfants « Le Petit Manège » ouvrira ses portes durant trois après-midis supplémentaires par semaine, ceci à partir du lundi 5 janvier 2015.

Par ailleurs, au vu des préinscriptions déjà rentrées, il conviendra de procéder à la fin août 2015 à une ouverture intégrale de la future crèche du « Nouveau Prieuré ».

Les commissaires ont également été informés du fait qu'un montant de CHF 14'000.- a été versé à titre de subvention 2014 complémentaire à l'EVE « Le Petit Manège », ceci afin de lui permettre de faire face à divers frais liés aux opérations de déménagement qui ont eu lieu dans

Séance du Conseil municipal du 18 décembre 2014
Extrait du procès-verbal

le cadre des travaux de rénovation / transformation complète des locaux mis à disposition de cette institution.

Pour ce qui concerne le jardin d'enfants « Les Castagnettes », seuls 19 enfants au lieu des 22 prévus, ont malheureusement été accueillis lors de la dernière rentrée. Cet état de fait entrant en contradiction avec les dispositions contenues dans le contrat de prestation liant le jardin d'enfants à la commune, rendez-vous a été pris avec M. Dario Zani, membre du comité, afin de discuter plus avant de la manière de remédier, si possible, à cette situation.

J'ai par ailleurs eu le plaisir de rencontrer, lundi passé, Mme Esther Alder, conseillère administrative de la Ville de Genève, en charge du Département de la cohésion sociale et de la solidarité, concernant le devenir de la Fondation « EVE La Maternelle », ceci suite à la décision unilatérale prise par l'Armée du Salut consistant à quitter le Conseil de ladite Fondation. Etant très inquiète concernant le contrat de bail existant, j'ai insisté, avec l'appui de Mme Alder, pour que la durée de ce dernier soit de 10 ans afin de pérenniser cette institution. A cette occasion, il a été confirmé par l'Armée du Salut que pour l'instant une vente du bâtiment n'était plus envisagée puisqu'ils n'avaient pas besoin de liquidités. Cependant ils ont fait valoir que l'offre qu'ils avaient transmise à la commune de Chêne-Bougeries était faible par rapport au prix du marché, CHF 10 millions environ.

À titre de rappel, du fait du retrait de l'Armée du Salut, le loyer annuel passe dorénavant à CHF 150'000.-. Par ailleurs, il convient de remanier les statuts de la Fondation, les seuls partenaires étant désormais la Ville de Genève et celle de Chêne-Bougeries. Ces statuts ont été présentés lors d'une séance du Conseil de Fondation qui a eu lieu le 15 décembre et avalisés. Tant la ville de Genève et Chêne-Bougeries ont maintenant deux représentants au Conseil de Fondation.

Bonne nouvelle pour la crèche du « Nouveau Prieuré », le bâtiment sera réceptionné le lundi 15 juin 2015, ce qui permettra de l'ouvrir à la rentrée scolaire.

AFFAIRES SOCIALES

Quelques-uns d'entre vous ont participé, le 13 novembre, à la cérémonie d'inauguration officielle du village mobile « Eureka », manifestation qui a rassemblé environ 200 personnes, dont un bon nombre de riverains.

À cet égard, je demeure persuadée que ce projet encadré par l'association Carrefour-Rue ne pourra que contribuer à améliorer les relations qui ont parfois été difficiles entre les occupants de la parcelle située à hauteur du N° 154, route de Malagnou et les habitants du quartier.

Le Conseil administratif continue de chercher activement une solution concernant la demande de mise à disposition de locaux en faveur de l'épicerie sociale chênoise EPISOL, actuellement hébergée dans les locaux de la paroisse.

L'arbre de lumière installé dans le parc du CRL pour la journée mondiale de lutte contre le sida a été inauguré le 28 novembre, en présence de M. le Conseiller d'Etat, M. Mauro Poggia, du Président et du Vice-président du Grand Conseil, du Conseil administratif, de plusieurs conseillers municipaux et du groupe Sida Genève. Cet arbre de lumière restera en place jusqu'au 6 janvier.

Séance du Conseil municipal du 18 décembre 2014
Extrait du procès-verbal

CULTURE

Bilan

Sous les auspices de l'association « 3 Chêne Culture », l'Orchestre des Trois-Chêne a offert à quelques 350 personnes, **dimanche 16 novembre** à la salle Jean-Jacques Gautier, un concert exceptionnel, Michel Tirabosco, à la flûte de pan, Jean-Marie Reboul au piano, et l'Orchestre sous la direction musicale d'Arsène Liechti, ont su enchanter les mélomanes très heureux d'être présents et de pouvoir partager avec les musiciens un moment musical plus que réussi.

Le cycle de **conférences Jean-Jacques Gautier** 2014, s'est clos **le mardi 18 novembre à 20h à la salle Jean-Jacques Gautier**, avec la projection du film « Benoîte Groult, le temps d'apprendre à vivre » réalisé par Jean-Baptiste Martin en 2008. Ce dernier, accompagné de Mme Marie Mitterand, auteure du film, nous ont ensuite parlé de Benoîte Groult, cette icône du féminisme. Environ 130 personnes ont assisté à cette ciné-conférence dans le rire et la bonne humeur.

La nouvelle implantation du **Marché de Noël du Vieux Bourg**, qui s'est déroulé les **samedi 29 et dimanche 30 novembre** semble avoir satisfait artisans et visiteurs. La volonté de créer un cœur de fête plus festif autour de la place du Gothard a su rassembler toutes et tous dans une ambiance chaleureuse aux allures de Noël. Les 40 exposants ont été contents de la nouvelle « ambiance » ainsi que de l'affluence des visiteurs.

Exceptionnellement, **Saint-Nicolas** s'est rendu de manière anticipée à Chêne-Bougeries ce **vendredi 5 décembre**, pour sa traditionnelle halte, en compagnie de son fidèle compagnon le Père Fouettard. Le nouveau parcours du cortège aux flambeaux, qui s'est fait sous la lumière des torches à travers le parc Sismondi et Stagni a créé une ambiance intimiste et plaisante, dans un cadre verdoyant et peu connu de nuit.

Les événements à venir

Nous vous donnons rendez-vous **le jeudi 1^{er} janvier 2015 à 17h00** à la salle Jean-Jacques Gautier pour écouter l'Orchestre Buissonnier, sous la direction de Pierre Bleuse, et Clément Dami au violoncelle, pour le traditionnel **concert de l'An**. Au programme, des œuvres de Strauss, Tchaikovsky, Verdi, Chabrier et Mores. Ce concert sera suivi d'une collation qui marquera ce début d'année 2015.

Suivra **l'apéritif des vœux, le mardi 6 janvier 2015 dès 18h30** à la salle Jean-Jacques Gautier. Comme de coutume, sous les airs de La Lyre de Chêne-Bougeries, invités, nouveaux résidents et associations pourront se réunir. Après une allocution de Monsieur le Maire, un buffet nous attendra autour duquel toutes et tous pourrez échanger et discuter dans une ambiance amicale, et faire découvrir notre ville aux personnes nouvellement établies dans notre commune.

A ne pas manquer, le concert exceptionnel de **Lubomyr Melnik**, fabuleux pianiste et pionnier de la musique continue, réputé comme le pianiste le plus rapide au monde, **le samedi 24 janvier à 20h00** à la Salle Jean-Jacques Gautier, ceci dans le cadre du Festival Antigel. festival qui comprendra pour sa cinquième édition, du 23 janvier au 8 février 2015, 64 propositions.

Séance du Conseil municipal du 18 décembre 2014
Extrait du procès-verbal

La présidente donne la parole à M. Locher, conseiller administratif.

BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURES

Réunis en séance, le 24 novembre, les membres de la commission Jeunesse ont pu se prononcer quant au choix des jeux à installer dans le préau de l'école de Conches, suite au vote d'un crédit d'investissement et financement de CHF 120'000.– TTC par votre Conseil, lors de sa séance du 25 septembre 2014.

Ainsi, une installation multifonctions et une balançoire double en bois de robinier, une essence particulièrement résistante, pourront être prochainement installées selon un planning de chantier encore à définir, d'entente avec la directrice de l'établissement scolaire de Chêne-Bougeries et le corps enseignant de l'école de Conches.

Concernant le marquage de la piste cyclable de contournement du village de Chêne-Bougeries, et en complément à l'annonce afférente qui vous a été faite il y a plusieurs semaines par mon collègue en charge du dicastère de la Mobilité, je souhaiterais préciser qu'en raison de l'incomplétude du tracé dessiné dans le cadre de la précédente dépose en autorisation de construire, le dossier a dû faire l'objet d'une seconde dépose pour décision afférente de la DGT.

Par ailleurs, il convient encore de préciser que la construction d'îlots envisagée au débouché du chemin du Pont-de-Ville sur le chemin De-La-Montagne, n'est pas réalisable avant la fin des travaux liés au chantier CEVA, et qu'il faudra, par ailleurs, que les TPG puissent, le moment venu, emprunter sans encombre l'axe de circulation réaménagé.

En application des dispositions contenues dans la nouvelle loi 11 086 revisant le mode de financement des équipements d'assainissement, des demandes de prélèvement, sur le compte des taxes d'écoulement dont dispose la commune auprès de l'Etat, seront adressées, au plus tard d'ici le 31 janvier 2015, au service de la planification de l'eau, ceci pour un montant total arrêté à CHF 1'416'432.45, en lien avec trois chantiers à savoir la mise en séparatif du collecteur du chemin privé des Écureuils, du collecteur situé dans le périmètre du PLQ Jean-Jacques Rigaud, ainsi que du collecteur de l'avenue des Arpillières.

Cette demande de prélèvement concerne également les frais d'études relatifs au projet d'assainissement de l'avenue de l'Ermitage, la facture finale relative au PGEE, ainsi que la facture, pour l'exercice en cours, des SIG, concernant l'entretien du réseau d'assainissement secondaire communal.

Suite à divers sondages effectués sur le collecteur EU situé sous le chemin de la Colombe, ceci depuis la chambre de visite N° 1045, il convient de signaler qu'un second collecteur EU connecté à ce regard a été découvert.

L'inspection conduite sur une longueur de 25 m environ a, toutefois, dû être interrompue par l'obstruction et l'affaissement dudit collecteur.

Il convenait donc de procéder à des examens complémentaires afin de déterminer si ce dernier était hors-service ou raccordé au réseau EU en amont, au niveau du chemin de Vert Pré.

Séance du Conseil municipal du 18 décembre 2014
Extrait du procès-verbal

Le coût estimatif des travaux de réparation afférents s'élèveront à CHF 15'000.– environ.

Ce dernier sera imputé sous rubrique 71.0000.314.01 du budget de fonctionnement.

À l'exception de certains extérieurs qui devront être engazonnés, le chantier d'assainissement et de rénovation du sous-sol du bâtiment de la mairie a pris fin mardi passé.

Dans la foulée, la moquette des surfaces administratives situées au rez-de-chaussée du bâtiment sera remplacée, durant les fêtes de fin d'année, par un nouveau revêtement de sol « Pergo », le coût de ces travaux ayant été inclus dans le budget de fonctionnement.

ADMINISTRATION

Le nouveau plan comptable lié à l'introduction du MCH2 a été reçu en mairie, étant encore précisé que ce modèle de comptes sera, désormais, mis en œuvre dans le cadre du budget 2017 par l'ensemble des communes genevoises.

PERSONNEL

Concernant le processus paritaire de refonte du statut du personnel communal, une rencontre a eu lieu, lundi 15 courant, avec les membres de la commission homonyme, afin de récolter leurs observations préliminaires quant à la teneur du projet de statut remanié présenté par le Conseil administratif.

La prochaine rencontre, avec les membres de la commission du personnel, devrait avoir lieu lundi 2 février 2015.

Le Conseil administratif a décidé d'engager Mme Bukurije Rexhepi, en qualité d'auxiliaire, sur la base d'un contrat de droit privé, en vue d'effectuer, durant deux heures par jour et cinq jours par semaine, des travaux de nettoyage des surfaces mises à disposition du jardin d'enfants « Le Petit Manège », ceci à partir du 5 janvier 2015.

Le Conseil administratif a décidé de renouveler, pour l'année à venir, en faveur des collaboratrices et collaborateurs de l'administration communale qui en feront la demande, le versement d'une subvention correspondant à 50 % du coût d'acquisition ou de renouvellement d'un abonnement annuel nominatif Unireso.

Après examen des 68 postulations reçues dans les délais, des premiers entretiens de recrutement ont eu lieu avec 5 candidats et candidates au poste de « gestionnaire administratif-ve » à 80 % au sein du BuPE.

Des seconds entretiens de recrutement seront conduits au début du mois de janvier 2015.

Après examen des 103 postulations reçues dans les délais, 6 candidats, au poste de « cantonnier » à 100 % au sein du service des Routes & Cimetière, ont été retenus.

Après examen des 9 postulations reçues pour le poste de « Directeur-trice » du futur EVE « Le Nouveau Prieuré », des entretiens de recrutement auront lieu en janvier 2015, avec 4 candidates.

Séance du Conseil municipal du 18 décembre 2014
Extrait du procès-verbal

Concernant la procédure de recrutement d'un nouveau ou d'une nouvelle « auxiliaire de sécurité » à 80 %, 129 dossiers de candidature ont été reçus en mairie dans les délais fixés.

Suite à la décision du Conseil administratif de mettre fin au 30 novembre 2014 aux rapports de service liant M. Mersin Hajrizi, ancien employé à la ville de Chêne-Bougeries, la Chambre administrative de la Cour de justice a décidé, par arrêt du 10 courant, de retirer l'effet suspensif au recours formé par le conseil de ce dernier, le 10 novembre 2014.

DÉSENCHEVÊTREMENT DES TÂCHES ENTRE LE CANTON ET LES COMMUNES

La problématique du désenchevêtrement des tâches entre le canton et les communes a occupé l'ACG durant toutes ses dernières assemblées générales et extraordinaires.

En effet, les échéances temporelles fixées aux communes par le Conseil d'État, dans le cadre de ce processus, étaient extrêmement serrées.

Ainsi, le Conseil administratif a reçu en mairie, le 10 novembre 2014, un questionnaire transmis par l'ACG, avec pour délai de réponse le 17 novembre 2014, en vue de l'assemblée générale de ladite ACG du 19 novembre 2014, assemblée au cours de laquelle M. François Longchamp, Président du Conseil d'État, a finalement pu donner de vive voix diverses explications complémentaires quant aux tenants et aboutissants de cette importante réforme.

À la suite de cette présentation, le Conseil administratif s'est réuni le 26 novembre, jour même d'une nouvelle assemblée générale extraordinaire de l'ACG, afin de préciser certaines prises de position qu'il avait exprimé dans le cadre du questionnaire cité.

Il serait trop long de vous communiquer, ce soir, les prises de position et observations formulées par notre Conseil, concernant les quelques trente objets en discussion.

Ainsi, ces diverses prises de position vous seront communiquées par l'intermédiaire d'un courriel ad hoc.

Par ailleurs, la commission des Finances sera régulièrement informée de l'état d'avancement de ce dossier.